

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 131 (1986)  
**Heft:** 2

**Vereinsnachrichten:** 11e Cours International de perfectionnement pour jeunes médecins militaires : Moudoun 18.-27.9.86

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**11<sup>e</sup> Cours International de perfectionnement  
pour jeunes médecins militaires  
(Moudon 18.-27.9.86)**

Sous l'égide du Comité International de Médecine et de Pharmacie Militaires (CIMPM), la Suisse a été chargée d'organiser le

**11<sup>e</sup> Cours international de perfectionnement  
pour jeunes médecins militaires**

Ce cours aura lieu du 18.-27 septembre 1986 sur la place d'armes de Moudon.

Il réunira environ 100 médecins militaires des deux sexes des différentes nations membres du CIMPM.

Le cours sera consacré principalement aux problèmes médico-militaires de la troupe combattante.

L'enseignement comprendra des exposés, des séminaires, des visites de troupes et d'installations sanitaires, des excursions.

Ce cours est également ouvert aux médecins militaires suisses des deux sexes. Un certain nombre de places leur sont réservées.

Les langues officielles du cours seront le français et l'anglais.

Les officiers qui souhaitent participer à ce cours doivent s'annoncer, *par la voie hiérarchique* à l'Office fédéral des affaires sanitaires de l'armée jusqu'au:

**15 avril 1985**

Sur le plan administratif, le cours sera considéré comme service volontaire et aucun frais ne sera à la charge des participants suisses qui seront soldés.

L'officier qui aura suivi ce cours ne sera pas convoqué au prochain cours médico-militaire I ou II auquel il serait astreint.

**Renseignements:**

*Office fédéral des affaires sanitaires de l'armée  
Kasernenstrasse 7  
3000 Berne 22*